

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS
Maison de Pays
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 30
Présents : 29
Votants : 29
Pour : 29

L'an deux mille huit, le vingt-neuf Novembre, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PGD, sous la Présidence de Maryse BALSE, Président.

Date de convocation : 21 Novembre 2008

PRESENTS : Annick CAROT, Florence MENUT, Dominique MORTEMOSQUE, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Viviane GRELLETY, Alain DELAYRE, Philippe BOUSQUET, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Maryse BALSE, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET.

ABSENTS : Isabelle LAAN

OBJET :

**Adhésion
à l'association
de la Vallée du Dropt
Vallée des Bastides**

Madame le Président explique au conseil que la Communauté de communes, en début d'année, avait différé le versement de la cotisation 2008 à l'association mixte Vallée du Dropt-Vallée des Bastides à la fin de l'année afin de pouvoir se prononcer sur l'intérêt pour notre collectivité d'une telle adhésion.

Cette cotisation correspond à :

0,30 € / habitant X 3 847 habitants = 1 154,10 €

Madame le Président explique au conseil qu'il serait opportun de renouveler l'adhésion à cette association pour l'année 2008 et de payer la cotisation correspondante.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte** l'adhésion à l'association mixte Vallée du Dropt Vallée des Bastides pour l'année 2008
- **Autorise** le paiement de la cotisation 2008 qui correspond à 1 154.10 €

Certifié exécutoire,
Reçu en sous-Préfecture
le : 08 DEC. 2008

Publié ou notifié
Le : 16 DEC. 2008

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 2 Décembre 2008

Le Président,

Maryse BALSE

